

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2013**

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 8 février 2013 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Jean-Claude VIDAL.

Excusés : M. Fabrice MARTEL, procuration donnée à Mme Nathalie DHORMES, Mme Martine VERDAUX, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE procuration donnée à M. Jean-Claude VIDAL.

Ordre du jour :

- ⤴ Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 décembre 2012
- ⤴ Espace d'animations :
- ⤴ délibération fixant les prix de location et le règlement de fonctionnement
- ⤴ Désignation des élu(e)s responsables
- ⤴ Délibération pour le renouvellement de la convention entre la direction départementale des territoires de l'Ardèche et la commune pour l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT)
- ⤴ Décision concernant la rétrocession de la parcelle du Serret section R n°295
- ⤴ Avis sur l'avant- projet du SEBP dont les travaux prennent en compte les conclusions du schéma directeur de Pranles
- ⤴ Amortissement du véhicule communal
- ⤴ Programmation culturelle 2013
- ⤴ Questions diverses :
- ⤴ réforme des rythmes scolaires rentrée 2013
- ⤴ proposition d'intégration paysagère armoire NRAZO
- ⤴ poste employée Ecole publique

Le maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2012

Dans la partie relative à l'espace d'animations, il convient d'ajouter la précision suivante :

« Un calendrier devra être proposé en début d'année ».

Le compte rendu est adopté avec cette modification.

2- ESPACE D'ANIMATIONS

⤴ Délibération fixant les prix de location et le règlement de fonctionnement

Les tarifs et le règlement intérieur pour l'utilisation de l'espace d'animations sont définitivement adoptés.

⤴ Désignation des élus responsables

Les élus suivants sont désignés comme référents pour l'utilisation de la salle :

M. Jean-Claude Vidal

Mme. Nathalie Dhormes

Mme. Muriel Berthelot (intérim)

M. Fabrice Thiers (intérim)

Ils sont notamment chargés de faire appliquer rigoureusement la convention de location et d'assister l'agent communal chargé de l'entretien en cas de litige lors de l'établissement de l'état des lieux. Ils assureront la responsabilité de rendre ou non la caution et d'en informer le conseil municipal.

3- DELIBERATIONS POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ARDECHE ET LA COMMUNE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT)

⤴ Délibération pour le renouvellement de la convention

Le coût annuel de cette assistance apportée par l'Etat s'élève pour la commune à 133,65 € (missions de base).

La délibération pour autoriser le maire à signer la convention est adoptée à l'unanimité.

⤴ Délibération pour le maintien des missions d'appui de l'Etat aux communes (ATESAT et ADS)

Le conseil municipal, à l'unanimité, affirme son souhait que l'Etat poursuive les missions d'assistance aux communes au-delà du 31 décembre 2013, date à laquelle elle doivent cesser. En ce sens, il apporte son soutien à l'intersyndicale des personnels de l'Etat qui a alerté les maires des communes rurales du département à ce sujet.

4 -DECISION CONCERNANT LA RETROCESSION DE LA PARCELLE DU SERRET SECTION R N° 295

Il est proposé de céder la parcelle R n° 295 à deux habitantes du hameau du Serret, dont l'une devra laisser un droit de passage pour l'entretien d'une fosse septique, à charge, par ailleurs, pour chacune d'elle de faire appel à un arpenteur. Ce nouveau document d'arpentage fera l'objet d'un acte authentique devant notaire, aux frais des intéressées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5-AVIS SUR L'AVANT -PROJET DU SEBP DONT LES TRAVAUX PRENNENT EN COMPTE LES CONCLUSIONS DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE DE PRANLES

Compte-tenu des conclusions du schéma directeur de l'eau de la commune qui proposait, entre autres solutions, de traiter le baryum par dilution, le Syndicat de l'Eau du Bassin de Privas (SEBP) peut prendre en compte cette éventualité dans son avant-projet de restructuration de ses ressources jusqu'au Moulin à Vent. Pour faire valider ce projet par les financeurs des travaux (dont l'Agence de l'eau), le SEBP souhaite une validation sur le principe par la commune de Pranles.

Le conseil municipal prend acte du projet, approuve son orientation qui permettrait une dilution de ses ressources présentant du baryum, précise cependant que la commune de Pranles ne dispose pas des ressources financières à moyen terme pour un raccordement.

6- AMORTISSEMENT DU VÉHICULE COMMUNAL

Pour une bonne gestion du budget communal, il convient de proposer une durée d'amortissement pour le véhicule communal.

Le conseil municipal adopte le principe de fixer à 15 ans la durée d'amortissement du véhicule communal. Cet amortissement représentera ainsi une somme de 2 552 € par an, qui sera portée sur le budget communal.

7- PROGRAMMATION CULTURELLE 2013

La programmation proposée par la commission information et culture est approuvée par le conseil municipal.

Deux spectacles seront proposés respectivement les 12 juillet, 9 août et 22 août 2013 (concert jazz).

8- QUESTIONS DIVERSES

Réforme des rythmes scolaires

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013.

Cette réforme entraîne la mise en place à la charge des communes de 3 à 4 heures d'activités pluridisciplinaires réparties sur 3 ou 4 jours de la semaine.

Le conseil décide de reporter l'application de cette réforme à la rentrée de septembre 2014.

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité pour autoriser le centre de gestion à réaliser une mise en concurrence pour le contrat groupe « risques statutaires ».

Intégration paysagère de l'armoire NRAZO

Le conseil retient la proposition n°1 du prestataire et retenu pour l'Intégration paysagère de l'armoire NRAZO. Elle sera à transmettre à l'architecte des Bâtiments de France.

Prolongation de 6 mois du contrat CAE (poste de l'employée Ecole publique)

Ce contrat est renouvelé jusqu'à septembre 2013 dans les mêmes conditions que l'actuel.

Demande d'un habitant de la commune concernant l'achat de l'ancienne charpente du bâtiment technique communal

Le Conseil Municipal accepte de vendre à cet habitant tout ou partie de cette charpente, constituée de fer IPN 80, à hauteur de 0,50 € le kilo.

Préavis de départ

Le locataire du logement situé au-dessus de la salle Albert Vernet a informé la mairie de son intention de libérer ce logement au 1er mai 2013.

Pont de Planchérieoles

Pour l'entretien de ce pont, un dossier de consultation des entreprises est en cours. Il devra être transmis à la commune de St Sauveur de Montaigut.

Demande de subvention déposée par l'Ecole publique

La directrice de l'Ecole publique a adressé à la commune une demande de subvention pour la décoration (céramiques) des piliers de l'école.

Le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 200 € pour ce projet.

Ballon d'eau chaude de la mairie

L'installation d'un ballon d'eau chaude de la mairie est envisagé Un devis de 300 € a été reçu.

Accord du Conseil

Urbanisme

A titre d'information, le Maire indique que le Préfet a fait part de son inquiétude de la surconsommation, au niveau départemental, d'espaces agricoles au profit de l'urbanisme. Il préconise une réduction de 50% des terrains agricoles à inclure dans les nouveaux terrains constructibles

Aucune autre question n'est soulevée.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le vendredi 29 mars 2013 à 20 h30

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h00.